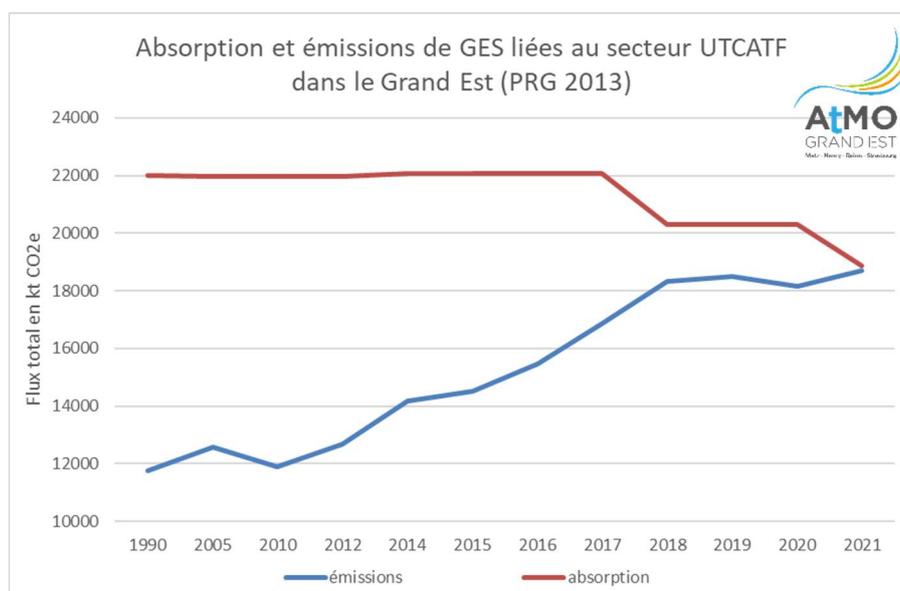


Evolution du bilan gaz à effet de serre du secteur Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et de la Forêt (UTCATF)

Dans le nouvel inventaire V2023, le secteur UTCATF connaît une forte dégradation de son bilan global sur la région Grand Est ces dernières années.



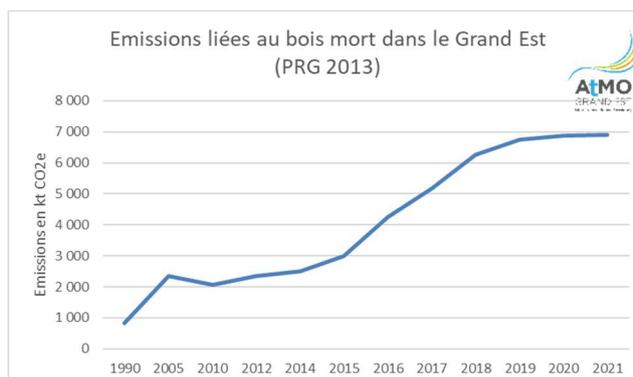
La séquestration carbone totale (absorption) connaît une décroissance relative sur l'historique.

Le bilan d'absorption de GES lié à la croissance des arbres diminue depuis quelques années en lien avec les conditions climatiques difficiles et notamment la crise des scolytes survenue en 2018. Une révision de la méthode de prise en compte des données de croissance de l'EAB (Enquête Annuelle Branche) a permis de consolider ce calcul et entraîne une légère diminution de l'absorption de CO₂ en moyenne par rapport à la V2022.

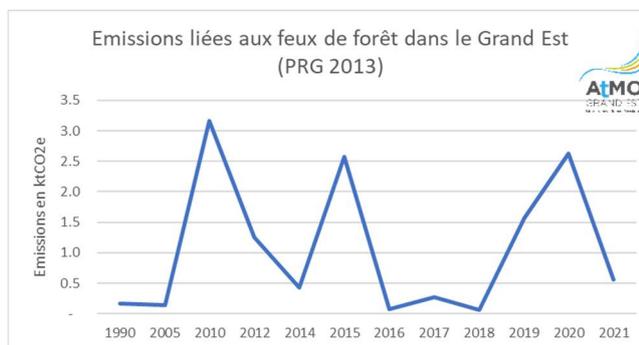
Parallèlement, les émissions du secteur ont augmenté entre 2010 et 2018.

L'intégration de nouvelles sources émissives dans le secteur UTCATF entre la précédente version d'inventaire (V2022) et l'actuelle (V2023) sont à l'origine de la hausse des émissions de CO₂ de ce secteur.

- Suite aux travaux méthodologiques du CITEPA, les émissions liées au bois mort ont été ajoutées au calcul des émissions dans la V2023. Cela permet ainsi de prendre en compte les émissions de CO₂ qui découlent de la mort de la biomasse liée aux maladies et aux tempêtes.

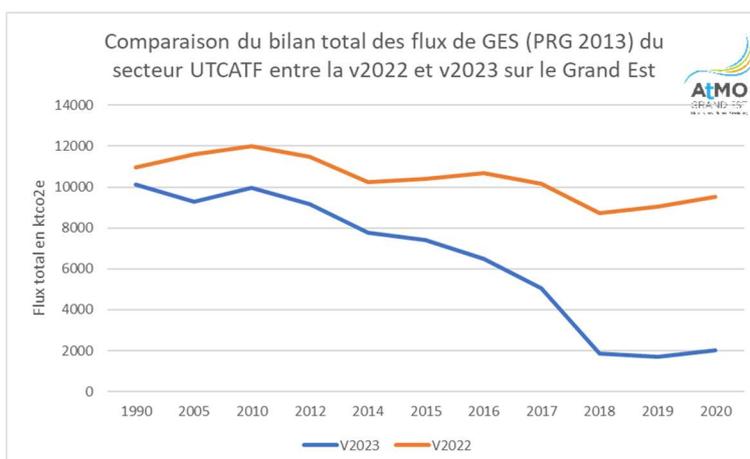


- Les émissions des feux de forêt ont également été intégrées via le recensement des surfaces de forêt brûlées de la Base de Données sur les Incendies de Forêt de France. Les émissions de ce secteur, très ponctuelles, restent toutefois marginales par rapport à celles du bois mort.



Conséquence sur les données de l'inventaire V2023

Ces nouveaux éléments apportés en V2023 entraînent une évolution qui peut paraître majeure sur le bilan total de l'UTCATF du Grand Est, notamment sur ces dernières années. En termes de flux total elle réduit effectivement drastiquement l'absorption du secteur : environ 10 MtCO_{2eq} en 2020 pour V2022 contre environ 2 MtCO_{2eq} en 2020 pour V2023, soit un facteur 4 entre les deux versions d'inventaire.



Cependant, si l'on détaille les émissions et l'absorption, l'évolution est moindre :

- **Les émissions pour le millésime 2020 ont augmenté de 59% entre les deux versions (en lien principalement avec l'intégration des émissions du bois mort).**
- **L'absorption pour le millésime 2020 a diminué de 3% (en lien avec la révision de la méthode de calcul de l'accroissement forestier).**

Impact sur les données infra régionales

Il est important de noter que pour certains territoires, le bilan total des flux de GES de l'UTCATF n'est plus positif. Les émissions de CO₂ de ce secteur sont plus importantes que la séquestration.

De plus, certaines données d'activités nécessaires au calcul des émissions/absorption ne sont disponibles qu'à l'échelle des ex-régions et sont ensuite réparties par EPCI dans l'inventaire. Ceci explique des effets de bord (discontinuité spatiale des valeurs) observables aux frontières des ex-régions.